

**FORFAIT 50 GO 5G POUR CLÉ 4G/5G**

## FICHE D'INFORMATION STANDARDISÉE

<b>FORFAIT 50 GO 5G POUR CLÉ 4G/5G</b>	<b>SIM seule sans engagement</b>
<b>Prix offre</b>	24,99€/mois

Offre réservée aux clients résidant en France métropolitaine sous réserve d'un usage réparti mensuellement entre la France métropolitaine et la Suisse et l'Andorre.

L'utilisation de votre forfait depuis l'Union Européenne et les DOM doit être raisonnable (voir détails dans la Brochure Tarifaire).

NATURE DE L'OFFRE	FORFAIT INTERNET
ENGAGEMENT	SANS ENGAGEMENT
DESCRIPTION DE L'OFFRE	<p>SMS/MMS illimités en France métropolitaine (vers les mobiles France métropolitaine et vers Monaco et les DOM), depuis l'Union Européenne, les DOM, la Suisse et Andorre (vers les mobiles de France métropolitaine, de l'Union Européenne, de Suisse et Andorre). Hors SMS/MMS surtaxés, Chat SMS/MMS et micro-achats (achats de biens digitaux). Limités à 200 destinataires différents par mois. Les usages surtaxés ne sont pas compatibles avec cette offre.</p> <p><b>INTERNET 50 Go/mois en France métropolitaine</b> : Pour un accès au réseau SFR dans des conditions optimales, en France métropolitaine, le débit maximum de connexion d'échanges de données par mois sera réduit au-delà de 50 Go par mois, jusqu'à la prochaine date de facturation.</p> <p><b>INTERNET 35 Go/mois depuis l'Union Européenne, les DOM, la Suisse et Andorre</b> : Au-delà des 35 Go/mois, facturation du client à 0,0018€/Mo (facturation par ko) depuis l'Union Européenne/ DOM et aux tarifs SFR Voyage-Communiquer depuis l'étranger depuis la Suisse et Andorre.</p>
FACTURATION DES COMMUNICATIONS EN MODE GSM, GPRS, 3G, 4G, 4G+, 5G EN FRANCE MÉTROPOLITAINE DEPUIS L'UNION EUROPÉENNE ET LES DOM	Facturation dès le 1 <sup>er</sup> Ko
OPTIONS INCLUSES	Info Conso, Alerte Conso, Alerting Monde Internet Avec Blocage, SFR Voyage - Communiquer depuis l'étranger.
CARTE SIM	1€ pour la Carte SIM facturée immédiatement + 10€ de frais de Mise en Service de la Carte SIM appliqués sur la première facture.
CONDITIONS DE RÉSILIATION	L'abonné peut résilier son contrat par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au Service Client, ou directement sur <a href="https://www.sfr.fr">sfr.fr</a> , onglet "Résiliation".
RÉSEAUX / TECHNOLOGIES	<p><b>5G</b> : Réseau 5G, en cours de déploiement, valable sous réserve de couverture avec offre et terminal 5G compatibles. Réseau 5G 3,5 Ghz ou 2100 MHz disponible selon les communes des agglomérations couvertes. Détails de couverture sur <a href="https://www.sfr.fr/reseau/carte-couverture-reseau-mobile.html">https://www.sfr.fr/reseau/carte-couverture-reseau-mobile.html</a>. La 5G présentant des performances différentes suivant les fréquences utilisées, débit descendant maximum théorique (association des fréquences 4G et 5G dans les zones couvertes) de 2 Gb/s en bande de fréquence 3,5 Ghz et de 995 Mb/s en bande de fréquence 2100 Mhz.</p> <p>La 5G est accessible depuis l'étranger avec une offre SFR et un terminal 5G compatibles, dans la limite des zones couvertes par les réseaux 5G des opérateurs étrangers ayant conclu un accord d'itinérance. Les débits 5G à l'étranger dépendent des opérateurs locaux partenaires de SFR.</p> <p><b>4G/4G+</b> : 4G : réseau 4G en cours de déploiement. Détails de couverture sur <a href="https://www.sfr.fr/decouvrir-offres-sfr/reseau-sfr/4g/couverture.html">sfr.fr/decouvrir-offres-sfr/reseau-sfr/4g/couverture.html</a>. Valable sous réserve de couverture avec offre et terminal compatibles. Selon la capacité du terminal compatible et selon la fréquence utilisée par SFR, débit descendant maximum théorique de 75 Mb/s (fréquence 800 MHz), 112,5 Mb/s (fréquence 2600MHz ou 2100MHz) et 150 Mb/s (fréquence 1800 MHz) et jusqu'à 593Mb/s en 4G+ (avec l'agrégation des fréquences 800, 1800, 2100 et 2600 MHz) sous réserve d'équipement compatible. Débit montant maximum théorique en 4G/4G+ avec équipements compatibles de 75Mb/s. Dans la limite des zones couvertes par les réseaux 4G et des opérateurs étrangers ayant conclu un accord d'itinérance.</p>
SERVICE CLIENT	Service Client accessible du lundi au samedi de 8h à 20h, en appelant le <b>1023</b> (Service gratuit + prix d'un Appel)

UNION EUROPÉENNE : Açores, Aland, Allemagne, Autriche, Baléares, Belgique, Bulgarie, Canaries, Chypre (hors Chypre du Nord), Corfou, Crète, Croatie, Cyclades, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Gibraltar, Guernesey, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Ile Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madère, Malte, Ile Man, Ile Feroe, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Îles de Rhodes, Roumanie, Saint Marin, Sardaigne, Sicile, Slovaquie, Slovénie, Suède, République Tchèque, Vatican y compris Monaco et Royaume Uni (Angleterre, Ecosse, Irlande du Nord, Pays de Galles).

DOM : Guadeloupe, Guyane française, Martinique, Réunion, St Barthelemy, St Martin (Antilles françaises), St Pierre et Miquelon, Mayotte, La Désirade, Marie Galante, Îles Saintes.